

# ***PROCES-VERBAL SEANCE DU jeudi 6 juillet 2023 - 20 H 30***

**Président de séance** : Mme FOURNEL Béatrice

**Membres présents** : Mme CHAMBOST Françoise, M. CHERBLANC Raphaël, Mme FOURNEL Béatrice, M GUILLEMOT Olivier, M LAURENT Benoit, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Éric

**Membres absents excusés** : Mme BISSUEL Victoire, M GIROUD Lucien a donné pouvoir à Mme PAIN Evelyne, Mme RONDEPIERRE Amandine a donné pouvoir à Mme CHAMBOST Françoise

Nombre des Conseillers en exercice : 10    présents : 7    votants : 9    quorums : 6

**Secrétaire de séance** : Françoise CHAMBOST

Mme FOURNEL annonce que M PION arrivera en retard car il est en réunion Copler.

Elle soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023, il est approuvé à l'unanimité. Il sera publié sur le site internet de la commune [www.Machézal.fr](http://www.Machézal.fr) et à disposition au secrétariat de mairie.

**Ordre du jour de la séance** :

- 1 - Convention avec le centre de gestion pour un référent déontologue des élus
- 2 - Complexe sportif pluricommunal
- 3 - Fonds de solidarité Ukraine
- 4 - Liquidation judiciaire Le Baranous
- 6 - Questions diverses

## **1 - Convention avec le centre de gestion pour un référent déontologue des élus**

Mme FOURNEL explique l'obligation prévue par un décret du 6 décembre 2022 pour les collectivités d'avoir un référent déontologue pour les élus à compter du 1er juin 2023. Le Centre de Gestion propose de porter ce rôle, un modèle de convention a été transmis aux conseillers avec la convocation de conseil municipal par mail afin qu'ils en prennent connaissance. Mme FOURNEL précise que pour les élus qui ont plusieurs mandats, la Copler prendra en charge le coût annuel de 10€ par élu.

Mme FOURNEL demande de l'autoriser à signer la convention présentée et procède au vote

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **2 - Complexe sportif pluricommunal**

Mme FOURNEL rappelle que les conseillers municipaux ont reçu par mail la description du projet de terrain multisport synthétique sur la commune de Saint Just la Pendue. Elle précise que cet équipement prévu d'être construit en 2024 sera utilisé par le club de foot GOAL FOOT mais pas exclusivement, il est prévu qu'il puisse être utilisé par d'autres associations et les écoles par exemple pour des rencontres sportives. La commune de St Just la Pendue ne pouvant assumer seule le financement de cette infrastructure, toutes les subventions possibles sont demandées pour arriver au mieux à 80% du montant du projet, une autre version du plan de financement prévoit 70% de subventions. Le reste à charge fait l'objet d'une proposition de participation pour les 16 communes (11 du territoire Copler + 5 autres) qui ont des habitants licenciés au club de GOAL FOOT : le calcul prend en compte le nombre d'habitants de

chaque commune pour 50% et le nombre de licenciés GOAL FOOT pour 50% sur les chiffres de la saison 2022/2023. Pour Machézal, la demande de participation calculée est de 9498€ pour un projet subventionné à 80% et 14248€ pour un projet subventionné à 70%.

M PION rejoint la réunion.

M LAURENT demande si la participation demandée est seulement pour la construction de l'infrastructure et qui prendra en charge l'entretien pour les années à venir. Selon le descriptif, la participation des communes n'est demandée que pour la construction.

M PION demande si la participation évoquée devra être payée en une fois ou si elle prendra la forme d'un montant versé annuellement. Mme FOURNEL pense qu'il s'agit d'un versement ponctuel qui pourra être inscrit pour les investissements du budget 2024 par exemple et se renseigne tout de même.

Après discussions, l'équipe étant favorable pour prendre part au projet mais pas avec un budget extensible, Mme FOURNEL propose de délibérer favorablement pour la participation de la commune au financement du terrain de sport synthétique de St Just La Pendue pour un montant maximum de 9498€ HT et procède au vote

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **3 - Fonds de solidarité Ukraine**

Mme FOURNEL reprend le point évoqué en question diverses lors de la séance du 4 mai 2023 sur lequel aucune délibération n'avait été prise. Elle rappelle que la commune de Machézal avait versé une subvention de 1€ par habitant en faveur de l'accueil des réfugiés ukrainiens accueillis par la métropole de Roanne en 2022. L'appel à participation à ce fonds de solidarité a été renouvelé pour 2023 afin de participer à des frais de transport, d'énergie, etc... Cette fois-ci la participation demandée est de 0.40€ par habitant, ce qui correspond à environ 160€ pour la commune de Machézal. Après discussions, Mme FOURNEL procède au vote pour savoir qui est d'accord pour verser une participation de 0.40€ par habitant au fonds de solidarité Ukraine pour 2023 :

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **4 - Liquidation judiciaire Le Baranous**

Mme FOURNEL indique que la Mairie a reçu une information pour communication par voie d'affichage de la part du commissaire-priseur au sujet de la liquidation judiciaire du commerce du village, Le Baranous. La vente aux enchères est fixée au 2 août à l'Hôtel des Ventes de Roanne. Le commissaire-priseur ouvrira les lieux le 1er août de 16H15 à 16H45 pour exposition et présentation de la composition du fonds mis à prix 5000€. Mme CHAMBOST demande si une liste des éléments constituant le fonds de commerce accompagne ce courrier, Mme FOURNEL répond que non, elle sera consultable sur le site internet des ventes aux enchères prochainement.

A cette occasion, la Mairie doit se prononcer sur son droit de préemption sur ce fonds de commerce.

M. LAURENT demande ce qui se passerait si personne n'achète le fonds de commerce aux enchères. Mme FOURNEL répond que dans ce cas-là, les clés du lieu seront remises à la mairie qui reprendrait possession des lieux.

M GUILLEMOT propose que la commune achète le fonds et le propose en location gérance. Après discussions, Mme FOURNEL indique ne pas être favorable à cette formule. M CHERBLANC ne voit pas pourquoi racheter un fonds de commerce qui reviendra de fait à la commune sans déboursier si personne ne l'acquiert aux enchères. Mme CHAMBOST informe d'un échange avec la mairie de Vendranges qui a racheté le commerce du village et l'a mis en location gérance, la gestion n'est pas simple pour une petite commune. Mme FOURNEL et Mme CHAMBOST pensent que l'outil de travail proposé à la vente peut être viable, plusieurs commerçants l'ont démontré par le passé et que pour qu'un commerçant soit motivé et

impliqué, il faut qu'il engage lui-même un petit investissement, qu'il porte lui-même son projet, tout en étant conscients qu'actuellement des aides à l'installation peuvent être attribuées pour des commerçants qui se lancent en milieu rural.

Après de nombreux échanges, Mme FOURNEL propose de ne pas préempter et procède au vote

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

### Questions diverses

- Mme FOURNEL fait le point sur les visites sur la commune des candidats aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023 : Mme CHAMBOST a reçu M REYNAUD accompagné de Mme CHAVEROT et Mme ROBIN le 16 juin, Mme CUKIERMAN vient le 8 août, M TISSOT le 14 septembre et M ROCHETTE n'a pas encore fixé de rendez-vous. Mme FOURNEL propose à tous les conseillers le souhaitant de venir à ces entretiens
- Mme FOURNEL indique que la préfecture a alerté la commune au sujet de l'expiration de la commission qui examine les listes électorales. Cette commission est composée actuellement de Mme CHAMBOST en tant qu'élue, Mme MUGUET Cathy et M LAURENT Anthony désignés pour 3 ans. Au choix, la commune peut renouveler les membres ou bien les reconduire. Mme CHAMBOST propose de laisser sa place si un autre membre de l'équipe souhaite la prendre. Sans volontaire, Mme FOURNEL propose de reconduire les membres actuels
- Mme FOURNEL informe qu'elle a renégocié le contrat de gaz de la commune : les tarifs obtenus sont plus avantageux, ils permettront à la commune de faire des économies, et également aux locataires des logements communaux qui obtiendront désormais un meilleur tarif.
- Mme FOURNEL informe qu'elle a été sollicitée par M FARGEOT qui demande un échange de parcelles de terrain au lieu-dit Les Arrières. La question va être traitée entre Maire, Adjoints et le propriétaire concerné, il est convenu que les frais d'actes entraînés par cet éventuel échange seront à la charge du demandeur et non de la commune
- M PROTON est venu annoncer en mairie la création de son entreprise sur la commune dans le domaine des travaux publics. Il proposera peut-être à l'avenir des prestations en travaux de déneigement, épareuse, etc... Mme CHAMBOST en profite pour demander quand les entreprises du village seront à nouveau répertoriées sur le site internet Machézal.fr. Mme FOURNEL indique que M GUILLEMOT a énormément travaillé à la rénovation de ce site internet, en partenariat avec la secrétaire de mairie, il est convenu de se donner comme échéance la fin d'année 2023 au plus tard pour mettre à jour le répertoire des professionnels du village.
- M GUILLEMOT indique que le certificat de sécurité actuel du site web de la commune est obsolète, il convient de passer à une couverture supérieure. Le coût du certificat actuel est de 60€ par an, celui d'un certificat d'option de sécurité adapté est de 144 € par an, il est décidé de souscrire à cette nouvelle option immédiatement.
- Mme FOURNEL rappelle que l'équipe municipale a rendez-vous dimanche 9 juillet à 9H00 au village pour préparer la journée de convivialité et que les bulletins municipaux seront prêts à être distribués la semaine avant le 14 juillet
- M CHERBLANC informe d'une réunion à laquelle il a assisté au SDIS de Balbigny au sujet des bornes incendies dans les communes. La mise en place d'une application mobile est en projet pour répertorier les bornes incendies et faciliter les remontées d'incidents sur ces équipements.
- M CHERBLANC fait le bilan d'une réunion commission économie à laquelle il a assisté à la Cople avec la mise en place du click&collect des produits locaux, un échange de terrain sur la commune de Régnny, le projet d'une ligne de bus Roanne/Tarare...
- M CHERBLANC indique que M BERTHELIER a commencé les travaux d'épareuse cette semaine sur la commune

- M CHERBLANC indique que les travaux d'enrobé à froid vont être effectués dans les prochains jours, le camion a été commandé avec les communes de Chirassimont et Fourneaux pour 120€/tonne auprès de l'entreprise PONTILLE
- M CHERBLANC informe que l'agent communal voirie, M BILLAUD, sera en congés la semaine du 14 juillet, puis du 14 au 27 août. Pendant ces périodes, l'agent communal de Chirassimont viendra arroser les fleurs 2 fois par semaine si besoin
- M CHERBLANC soulève un problème de rigueur dans la réalisation des états des lieux de location faits par M PION lors des locations de salle d'animation par des associations. Il présente les anomalies notées et demande à M PION plus de sérieux et d'exigence.
- Mme CHAMBOST demande où en est le permis de construire pour la rénovation du local buvette sur le terrain derrière la mairie : Mme FOURNEL répond qu'il a été déposé en juin et qu'il faut prévoir 5 mois de délai d'instruction étant donné qu'il s'agit d'un Établissement Recevant du Public, également que la demande d'urbanisme pour la démolition et reconstruction a été publiée en mairie mais la démolition n'est pas encore planifiée.
- Mme PAIN demande si les travaux de la station d'épuration sont reportés car les engins devaient arriver début juillet, M PION répond qu'il y aura quelques jours de retard
- Mme FOURNEL annonce que l'accord d'épandage des boues de l'ancienne station a été donné, elles le seront chez 2 agriculteurs volontaires : M BISSUEL et M PACHOUX
- Mme CHAMBOST demande les dates de fermeture du secrétariat de mairie pour les congés d'été, il sera fermé du 28 juillet au 21 août inclus
- Mme CHAMBOST fait la synthèse du groupe de travail des représentants d'associations suite à la CTG (Convention Territoriale Globale)
- Mme CHAMBOST demande à Mme FOURNEL si elle a adressé une réponse au courrier remis en main propre à chaque conseiller lors de la séance du 15 juin provenant des opposants au projet éolien. Mme FOURNEL indique qu'elle est dans l'attente d'éléments de réponse techniques de la part de Mme GARET pour apporter une réponse précise
- M CHERBLANC demande si la famille LEYDIER a fait une réponse au courrier d'information de début des travaux de la station d'épuration envoyé par la mairie, Mme FOURNEL indique que non
- le prochain conseil municipal est fixé au 7 septembre 2023

La séance est levée à 23H35

Le Maire  
Béatrice FOURNEL

Le secrétaire de séance  
Françoise CHAMBOST